ANNEXE 2

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU PROFESSIONNEL (ARTICLE IV)

Adresse de l'établissement	N° SIRET de l'établissement	BIC IBAN du compte à prélever	Référence unique de mandat RUM	Titulaire du compte à prélever	Coordonnées de la personne à contacter		
					Identité	N° de téléphone	Courriel